



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
LIMITÉE

ECE/MP.PP/WG.1/2007/L.3/Add.1  
20 février 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR  
L'ACCÈS À L'INFORMATION, LA PARTICIPATION DU  
PUBLIC AU PROCESSUS DÉCISIONNEL ET L'ACCÈS  
À LA JUSTICE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail des Parties à la Convention

Septième réunion

Genève, 2-4 mai 2007

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Outils d'information électroniques et centre d'échange d'informations

**RAPPORT SUR LA CINQUIÈME RÉUNION DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE SUR  
LES OUTILS D'INFORMATION ÉLECTRONIQUES**

**Additif**

**QUESTIONNAIRE DESTINÉ À ÉVALUER LA MISE EN ŒUVRE DES  
RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION DES PARTIES SUR  
LES OUTILS D'INFORMATION ÉLECTRONIQUES  
(DÉCISION II/3)**

À la quatrième réunion de l'Équipe spéciale sur les outils d'information électroniques (7 et 8 novembre 2005), il a été demandé au secrétariat d'établir un questionnaire destiné à faciliter le suivi de la mise en œuvre des «recommandations sur l'utilisation plus efficace des outils d'information électroniques afin de donner au public accès aux informations dans le domaine de l'environnement», qui sont jointes en annexe à la décision II/3 sur les outils d'information électroniques et le centre d'échange d'informations (ECE/MP.PP/2005/2/Add.4). Le questionnaire, mis au point par le secrétariat en concertation avec le Président de l'Équipe spéciale, a été distribué aux points de contact nationaux et aux membres de l'Équipe spéciale le 27 octobre 2006.

**Questionnaire destiné à évaluer la mise en œuvre des recommandations de la Réunion  
des Parties sur les outils d'information électroniques (décision II/3)**

1. Dans votre pays, quelles sont les catégories d'information sur l'environnement (au sens de l'alinéa *c* du paragraphe 9 des recommandations jointes en annexe à la décision II/3) qui sont accessibles au public *sur l'Internet*?

a) Les rapports sur l'état de l'environnement sont, *sur l'Internet*:

i) Généralement disponibles \_\_\_ Partiellement disponibles \_\_\_ Non disponibles \_\_\_

ii) Si ces rapports sont disponibles, veuillez indiquer l'(les) adresse(s) Internet à consulter pour y avoir accès.

iii) La loi prévoit-elle que les rapports sur l'état de l'environnement doivent être mis à la disposition du public? Oui \_\_\_ Non \_\_\_

iv) Si ces rapports ne sont pas généralement accessibles, projetez-vous de vous conformer aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 5 tendant à ce que les informations en question deviennent progressivement disponibles?  
Oui \_\_\_ Non \_\_\_

v) Observations:

b) Les textes des lois, règlements, règles et autres instruments juridiquement contraignants portant sur l'environnement ou relatifs à l'environnement, sont, *sur l'Internet*:

i) Généralement disponibles \_\_\_ Partiellement disponibles \_\_\_ Non disponibles \_\_\_

ii) Si les textes en question sont disponibles, veuillez indiquer l'(les) adresse(s) Internet à consulter pour y avoir accès.

iii) La loi prévoit-elle que les textes des lois, règlements, règles et autres instruments juridiquement contraignants portant sur l'environnement ou relatifs à l'environnement doivent être mis à la disposition du public? Oui \_\_\_ Non \_\_\_

iv) Si ces textes ne sont pas généralement accessibles, projetez-vous de vous conformer aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 5 tendant à ce qu'ils deviennent progressivement disponibles? Oui \_\_\_ Non \_\_\_

v) Observations:

c) Les textes des politiques, plans et programmes portant sur l'environnement ou relatifs à l'environnement ainsi que les accords en matière d'environnement sont, *sur l'Internet*:

i) Généralement disponibles \_\_\_ Partiellement disponibles \_\_\_ Non disponibles \_\_\_

ii) Si les textes en question sont disponibles, veuillez indiquer l'(les) adresse(s) Internet à consulter pour y avoir accès.

iii) La loi prévoit-elle que les textes des politiques, plans et programmes portant sur l'environnement ou relatifs à l'environnement doivent être mis à la disposition du public? Oui \_\_\_ Non \_\_\_

iv) Si ces textes ne sont pas généralement accessibles, projetez-vous de vous conformer aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 5 tendant à ce qu'ils deviennent progressivement disponibles? Oui \_\_\_ Non \_\_\_

v) Observations:

d) La documentation concernant les études d'impact sur l'environnement ou les évaluations environnementales stratégiques, lorsqu'une telle documentation existe sous forme électronique, sont, *sur l'Internet*:

i) Généralement disponibles \_\_\_ Partiellement disponibles \_\_\_ Non disponibles \_\_\_

ii) Si la documentation en question est disponible, veuillez indiquer l'(les) adresse(s) Internet à consulter pour y avoir accès.

iii) La loi prévoit-elle que la documentation concernant les études d'impact sur l'environnement ou les évaluations environnementales stratégiques doit être mise à la disposition du public? Oui \_\_\_ Non \_\_\_

- iv) Si cette documentation n'est pas généralement disponible, envisagez-vous de faire en sorte que le public y ait progressivement davantage accès?

Oui \_\_\_ Non \_\_\_

- v) Observations:

e) Des informations sur le (les) site(s), où la documentation concernant les études d'impact sur l'environnement ou les évaluations environnementales stratégiques peuvent être consultées *sur l'Internet*, sont:

- i) Généralement disponibles \_\_\_ Partiellement disponibles \_\_\_ Non disponibles \_\_\_

- ii) Si des informations de cette nature sont disponibles, veuillez indiquer l'(les) adresse(s) Internet à consulter pour y avoir accès.

f) Les données sur les rejets et transferts importants de polluants dans l'environnement, dans le cadre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP), sont, *sur l'Internet*:

- i) Généralement disponibles \_\_\_ Partiellement disponibles \_\_\_ Non disponibles \_\_\_

- ii) Si les données en question sont disponibles, veuillez indiquer l'(les) adresse(s) Internet à consulter pour y avoir accès.

- iii) La loi prévoit-elle que les données des RRTP doivent être disponibles?

Oui \_\_\_ Non \_\_\_

- iv) Si ces données ne sont pas généralement disponibles, envisagez-vous de faire en sorte que le public y ait progressivement davantage accès? Oui \_\_\_ Non \_\_\_

- v) Observations:

g) Des informations sur les mécanismes d'accès à la justice au sens de la Convention sont, *sur l'Internet*:

- i) Généralement disponibles \_\_\_ Partiellement disponibles \_\_\_ Non disponibles \_\_\_

- ii) Si ces informations sont disponibles, veuillez indiquer l'(les) adresse(s) Internet à consulter pour y avoir accès.
- iii) La loi prévoit-elle que des informations sur les mécanismes d'accès à la justice doivent être disponibles? Oui \_\_\_ Non \_\_\_
- iv) Si les informations en question ne sont pas généralement disponibles, envisagez-vous de faire en sorte que le public y ait progressivement davantage accès? Oui \_\_\_ Non \_\_\_
- v) Observations:

2. Dans votre pays, parmi la documentation qui fait partie intégrante du processus d'octroi d'autorisations ou de permis auquel s'appliquent les dispositions de l'article 6, lorsqu'une telle documentation existe sous forme électronique, quelles sont les catégories d'information sur l'environnement accessibles au public *sur l'Internet*?

- a) Les demandes d'autorisations ou de permis sont, *sur l'Internet*:
  - i) Généralement disponibles \_\_\_ Partiellement disponibles \_\_\_ Non disponibles \_\_\_
  - ii) Si les demandes en question sont disponibles, veuillez indiquer l'(les) adresse(s) Internet à consulter pour y avoir accès.
  - iii) La loi prévoit-elle que les demandes d'autorisations ou de permis doivent être disponibles? Oui \_\_\_ Non \_\_\_
  - iv) Si les documents en question ne sont pas généralement disponibles, envisagez-vous de faire en sorte que le public y ait progressivement davantage accès? Oui \_\_\_ Non \_\_\_
  - v) Observations:
- b) Les projets d'autorisations ou de permis et les conditions d'octroi sont, *sur l'Internet*:
  - i) Généralement disponibles \_\_\_ Partiellement disponibles \_\_\_ Non disponibles \_\_\_

- ii) Si les documents en question sont disponibles, veuillez indiquer l'(les) adresse(s) Internet à consulter pour y avoir accès.
- iii) La loi prévoit-elle que les projets d'autorisations ou de permis doivent être disponibles? Oui \_\_\_ Non \_\_\_
- iv) Si ces informations ne sont pas généralement disponibles, envisagez-vous de faire en sorte que le public y ait progressivement davantage accès?  
Oui \_\_\_ Non \_\_\_
- v) Observations:

c) Des autorisations ou permis finals et les conditions d'octroi sont-ils, *sur l'Internet*:

- i) Généralement disponibles \_\_\_ Partiellement disponibles \_\_\_ Non disponibles \_\_\_
- ii) Si ces documents sont disponibles, veuillez indiquer l'(les) adresse(s) Internet à consulter pour y avoir accès.
- iii) La loi prévoit-elle que les autorisations ou permis finals doivent être disponibles? Oui \_\_\_ Non \_\_\_
- iv) Si ces documents ne sont pas généralement disponibles, envisagez-vous de faire en sorte que le public y ait progressivement davantage accès?  
Oui \_\_\_ Non \_\_\_
- v) Observations:

d) Les observations des tierces parties sur les projets de permis et les conditions d'octroi sont, *sur l'Internet*:

- i) Généralement disponibles \_\_\_ Partiellement disponibles \_\_\_ Non disponibles \_\_\_
- ii) Si les observations sont disponibles, veuillez indiquer l'(les) adresse(s) Internet où elles peuvent être consultées.

- iii) La loi prévoit-elle que les observations des tierces parties doivent être disponibles? Oui \_\_\_ Non \_\_\_
- iv) Si ces observations ne sont pas généralement disponibles, envisagez-vous de faire en sorte que le public y ait progressivement davantage accès?  
Oui \_\_\_ Non \_\_\_
- v) Observations:

e) Lorsqu'une telle documentation n'est pas disponible sous forme électronique, des indications concernant l'endroit où l'on peut se procurer la documentation faisant partie intégrante de tout processus d'octroi d'autorisations ou de permis auquel s'appliquent les dispositions de l'article 6 sont, *sur l'Internet*:

- i) Généralement disponibles \_\_\_ Partiellement disponibles \_\_\_ Non disponibles \_\_\_
- ii) Veuillez indiquer, le cas échéant, l'adresse Web à consulter.
- iii) La loi prévoit-elle que de telles indications doivent être fournies?  
Oui \_\_\_ Non \_\_\_
- iv) Si des informations de cette nature ne sont pas généralement disponibles, envisagez-vous de faire en sorte que le public y ait progressivement davantage accès? Oui \_\_\_ Non \_\_\_
- v) Observations:

3. Dans votre pays, quelles sont les catégories d'information sur l'environnement (aux termes de l'alinéa *d* du paragraphe 9 des recommandations jointes en annexe à la décision II/3) qui sont accessibles au public *sur l'Internet*?

- a) Les données relatives à la surveillance de l'environnement détenues par les autorités publiques ou pour le compte de celles-ci, y compris les attributs spatiaux, sont, *sur l'Internet*:
  - i) Généralement disponibles \_\_\_ Partiellement disponibles \_\_\_ Non disponibles \_\_\_

ii) Si les données en question sont disponibles, veuillez indiquer l'(les) adresse(s) Internet pertinente(s).

iii) La loi prévoit-elle que les informations de cette nature doivent être disponibles? Oui \_\_\_ Non \_\_\_

iv) Si ces données ne sont pas généralement disponibles, envisagez-vous de faire en sorte que le public y ait progressivement davantage accès?  
Oui \_\_\_ Non \_\_\_

v) Observations:

b) L'information sur les produits qui permet aux consommateurs de faire des choix informés quant aux incidences sur l'environnement est, *sur l'Internet*:

i) Généralement disponible \_\_\_ Partiellement disponible \_\_\_ Non disponible \_\_\_

ii) Si l'information en question est disponible, veuillez indiquer l'(les) adresse(s) Internet à consulter pour y avoir accès.

iii) La loi prévoit-elle que cette information doit être disponible? Oui \_\_\_ Non \_\_\_

iv) Si cette information n'est pas généralement disponible, envisagez-vous de faire en sorte que le public y ait progressivement davantage accès? Oui \_\_\_ Non \_\_\_

v) Observations:

c) Des informations sur les bonnes pratiques et des consignes pour une meilleure gestion de l'environnement sont, *sur l'Internet*:

i) Généralement disponibles \_\_\_ Partiellement disponibles \_\_\_ Non disponibles \_\_\_

ii) Si ces informations sont disponibles, veuillez indiquer l'(les) adresse(s) Internet à consulter pour y avoir accès.

iii) La loi prévoit-elle que ce genre d'information doit être disponible?  
Oui \_\_\_ Non \_\_\_



- iv) Si ces informations ne sont pas généralement disponibles, envisagez-vous de faire en sorte que le public y ait progressivement davantage accès?  
Oui \_\_\_ Non \_\_\_

v) Observations:

d) Des métadonnées appropriées ou des informations d'ordre général afin que les méthodes, procédures et normes de collecte de données soient transparentes pour les futurs utilisateurs sont, *sur l'Internet*:

- i) Généralement disponibles \_\_\_ Partiellement disponibles \_\_\_ Non disponibles \_\_\_
- ii) Si cette information est disponible, veuillez indiquer l'(les) adresse(s) Internet à consulter pour y avoir accès.
- iii) La loi prévoit-elle que cette information doit être disponible?  
Oui \_\_\_ Non \_\_\_
- iv) Si l'information en question n'est pas généralement disponible, envisagez-vous de faire en sorte que le public y ait progressivement davantage accès?  
Oui \_\_\_ Non \_\_\_
- v) Observations:

e) La méta-information (notamment les catalogues des sources de données, des détails sur la teneur des informations détenues par les autorités publiques et les mécanismes dont disposent ces dernières pour donner accès à l'information en matière d'environnement) est, *sur l'Internet*:

- i) Généralement disponible \_\_\_ Partiellement disponible \_\_\_ Non disponible \_\_\_
- ii) Si cette méta-information est disponible, veuillez indiquer l'(les) adresse(s) Internet à consulter pour y avoir accès.
- iii) La loi prévoit-elle que cette méta-information doit être disponible?  
Oui \_\_\_ Non \_\_\_

iv) Si l'information en question n'est pas généralement disponible, envisagez-vous de faire en sorte que le public y ait progressivement davantage accès?  
Oui \_\_\_ Non \_\_\_

v) Observations:

4. Dans votre pays, quelle proportion du public a accès à l'information par voie électronique:

a) À son domicile?

Plus de 80 % \_\_\_ De 60 à 79 % \_\_\_ De 40 à 59 % \_\_\_ De 20 à 39 % \_\_\_

Moins de 20 % \_\_\_

b) Sur son lieu de travail ou dans un établissement d'enseignement?

Plus de 80 % \_\_\_ De 60 à 79 % \_\_\_ De 40 à 59 % \_\_\_ De 20 à 39 % \_\_\_

Moins de 20 % \_\_\_

c) Dans un lieu accessible au public (café Internet, bibliothèque publique, kiosque, etc.)?

Plus de 80 % \_\_\_ De 60 à 79 % \_\_\_ De 40 à 59 % \_\_\_ De 20 à 39 % \_\_\_

Moins de 20 % \_\_\_

5. Dans votre pays, l'ampleur de l'information sur l'environnement accessible par voie électronique depuis 2005:

A généralement augmenté? \_\_\_ A partiellement augmenté? \_\_\_ N'a pas varié? \_\_\_

A diminué? \_\_\_

6. Pour la majorité des utilisateurs de l'Internet dans votre pays, quel est le mode le plus courant d'accès à l'Internet<sup>1</sup>?

---

<sup>1</sup> La notion de «réseau à large bande» englobe les connexions Internet à grande vitesse par ligne d'abonné numérique (DSL), par câble et par satellite. Les variantes possibles sont les suivantes: ligne d'abonné numérique asymétrique (ADSL), ligne d'abonné numérique à grand débit (HDSL), ligne numérique d'abonné ISDN symétrique (IDSL), ligne numérique d'abonné à très haut débit (VDSL) et ligne simple numérique à haut débit (SDSL).

Accès commuté (téléphonie) \_\_ Accès sans fil à l'Internet (Wi-Fi) \_\_ Réseau à large bande \_\_  
Ne sait pas \_\_

7. Veuillez décrire toutes méthodes ou mesures utilisées pour évaluer le degré d'utilisation effective de l'information sur l'environnement accessible sous forme électronique dans votre pays (par exemple, collecte de statistiques concernant les consultations de sites Internet officiels renfermant des informations sur l'environnement).

8. Veuillez indiquer, dans le tableau suivant: a) quels sont les principaux utilisateurs d'informations sur l'environnement dans votre pays, et b) quelles sont les méthodes employées par votre ministère ou organisme pour évaluer les besoins en matière d'information des utilisateurs répertoriés.

Principaux utilisateurs d'informations sur l'environnement	Méthodes utilisées pour définir des besoins en information des utilisateurs
Administration (pouvoirs publics)	
Universités/écoles	
Grand public	
Organisations non gouvernementales	
Secteur privé	
Autres (veuillez préciser)	

9. Si votre ministère ou organisme a évalué les besoins des utilisateurs en matière d'information sur l'environnement, veuillez indiquer brièvement dans quelle mesure il y est parvenu.

10. Dans votre pays, comment fait-on part au public des progrès réalisés en ce qui concerne l'accès par voie électronique à l'information sur l'environnement?

11. Quelles sont les mesures concrètes qui ont été prises pour faire en sorte que l'information considérée soit accessible par voie électronique? Veuillez indiquer quels sont les portails Web nationaux ou autres sites présentant un intérêt à cet égard.

12. Est-ce que le public a régulièrement accès à l'information sur l'environnement via l'Internet ou par le biais d'autres moyens de communication électronique? Existe-t-il un droit juridiquement exécutable à ce mode d'accès? Si possible, veuillez faire état des politiques nationales pertinentes ou des dispositions de la législation nationale établissant ce droit.

13. Votre pays a-t-il formulé et appliqué des stratégies nationales de «cyberadministration» en vue de l'utilisation des outils électroniques pour simplifier les procédures et services administratifs, et faire en sorte que l'administration publique procède de manière plus transparente et efficace lorsqu'elle fournit les informations disponibles sur l'environnement et traite les demandes d'informations de ce type émanant du public? Veuillez indiquer le(s) titre(s), le(s) nom(s), les coordonnées du (des) responsable(s) de ces questions au sein de votre administration et les délais fixés pour la mise en œuvre.

14. Dans votre pays, pour quels types de processus de prise de décisions en matière d'environnement (au sens des articles 6, 7 et 8 de la Convention) la participation du public peut-elle s'effectuer par voie électronique? Quelles sont les principales étapes du processus? Merci de citer, si possible, des exemples concrets.

15. Est-ce que des programmes globaux relatifs à l'environnement, notamment des programmes de formation spécifiques associant l'utilisation des applications des technologies de l'information à la promotion d'une bonne gouvernance environnementale, ont été mis au point et appliqués dans votre pays?

a) Oui \_\_\_ Non \_\_\_

b) Le programme de formation est-il:

i) Permanent \_\_\_ Périodique \_\_\_ Non récurrent \_\_\_

ii) Financé par l'aide internationale \_\_\_

Financé par des fonds publics (nationaux ou locaux) \_\_\_

Financé par une source privée (philanthropie, ONG, secteur privé) \_\_\_

Financé par d'autres sources (veuillez préciser):

c) Veuillez indiquer la (les) date(s) de démarrage des programmes de formation relative à l'environnement et le public auquel ils s'adressent:

16. Veuillez faire état de toutes mesures prises pour favoriser la participation des différentes parties prenantes – représentant aussi bien les fournisseurs que les utilisateurs de l'information, dont les institutions de la société civile et du secteur privé – à l'élaboration et à l'utilisation des outils électroniques afin d'améliorer l'accès du public aux informations sur l'environnement?

17. Quels sont les principales difficultés et principaux obstacles auxquels se heurte dans votre pays l'utilisation des outils d'information électroniques pour mettre en œuvre les recommandations énoncées dans la décision II/3? Vous pouvez vous référer, aux fins de les énumérer, à la liste de difficultés éventuelles figurant dans le tableau «Difficultés et obstacles auxquels se heurte l'utilisation des outils électroniques pour mettre en œuvre les recommandations énoncées dans la décision II/3» que vous trouverez à la fin du présent questionnaire.

18. Votre pays dispose-t-il d'un portail Web administré par le point nodal national du mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus? Dans l'affirmative, merci d'en communiquer l'adresse:

19. Votre pays a-t-il désigné un administrateur ou point de contact chargé, dans le cadre du point nodal national du mécanisme d'échange d'Aarhus, d'assurer la collecte, la gestion et la mise à jour de l'information diffusée par le biais de ce le point nodal? Oui \_\_ Non \_\_

a) **Responsable de la gestion du contenu:**

Nom:

Titre:

Organisation:

Adresse postale:

Téléphone:

Télécopie:

Courriel:

b) **Contact technique:**

Nom:

Téléphone

Courriel:

20. Date de lancement du point nodal national du mécanisme d'échange: (mois/année)

21. Quelle est la périodicité des mises à jour du portail Web national du mécanisme d'échange effectuées par l'administration de votre point nodal national?

Mensuelle \_\_\_ Trimestrielle \_\_\_ Annuelle \_\_\_ Aucune mise à jour n'est effectuée \_\_\_

22. Quel est le nombre approximatif d'entrées d'information dans le mécanisme (centre) d'échange d'informations d'Aarhus pour la démocratie en matière d'environnement (<http://aarhus.clearinghouse@unece.org>) reflétant un contenu national en ce qui concerne votre pays?

Plus de 10 \_\_\_ De 5 à 10 \_\_\_ Moins de 5 \_\_\_ Zéro \_\_\_

23. Quelle est la méthode de communication d'informations à intégrer au mécanisme (centre) d'échange d'informations d'Aarhus pour la démocratie en matière d'environnement que votre organisation ou organisme préfère employer? Est-ce qu'il ou elle soumet des informations:

a) Par courrier électronique à l'adresse [aarhus.clearinghouse@unece.org](mailto:aarhus.clearinghouse@unece.org) \_\_\_

b) Par courrier électronique au personnel du secrétariat de la Convention d'Aarhus \_\_\_

c) Par courrier électronique aux experts nationaux membres de l'Équipe spéciale \_\_\_

d) Par courrier électronique à l'administrateur du point nodal national du mécanisme d'échange \_\_\_

e) Au moyen du formulaire en ligne du mécanisme d'échange accessible aux gestionnaires de contenu agréés \_\_\_

f) Par d'autres moyens (veuillez préciser):

24. Veuillez faire état de toutes mesures prises pour favoriser la participation des différentes parties prenantes représentant les fournisseurs et les utilisateurs de l'information, dont les institutions de la société civile et du secteur privé, au sein du point nodal national du mécanisme d'échange.

25. Veuillez insérer ci-après toute observation que vous souhaitez ajouter.

**Difficultés et obstacles entravant l'utilisation des outils d'information électroniques pour mettre en œuvre les recommandations énoncées dans la décision II/3**

Outils d'information	Dispositions pertinentes de la Convention d'Aarhus	Difficultés et obstacles entravant l'utilisation des outils d'information électroniques
<p><b>ÉLECTRONIQUES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Internet</li> <li>• Courrier électronique</li> <li>• Panneaux d'affichage de la communauté virtuelle</li> <li>• CD-ROM</li> <li>• Données électroniques accessibles par lecture de codes barres</li> <li>• Données électroniques accessibles par composition au clavier (Touch-Tone)</li> <li>• SMS</li> <li>• Kiosques publics d'information par voie électronique</li> <li>• Lignes d'assistance téléphonique/télécopie</li> <li>• Télétexte de la TV</li> <li>• Divers (à préciser)</li> </ul> <p><b>AUTRES QU'ÉLECTRONIQUES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Brochures</li> <li>• Expositions</li> <li>• Conseillers de la communauté écologiste «c'est-à-dire des Verts»</li> <li>• Centres d'information (portes ouvertes)</li> <li>• Bibliothèques</li> <li>• Journaux</li> <li>• Journées portes ouvertes</li> </ul>	<p><b>ARTICLE 4, PARAGRAPHE 1</b></p> <p>Réponse à des demandes d'informations sur l'environnement sous la forme requise</p> <p><b>ARTICLE 5, PARAGRAPHE 3</b></p> <p>a) Rapports sur l'état de l'environnement</p> <p>b) Textes de lois, règlements, règles et autres instruments juridiquement contraignants portant sur l'environnement ou relatifs à l'environnement</p> <p>c) Politiques, plans et programmes sur l'environnement ou relatifs à l'environnement ainsi que les accords portant sur l'environnement</p> <p>d) D'autres informations, dans la mesure où la possibilité de les obtenir sous cette forme faciliterait l'application de la législation nationale visant à donner effet à la Convention</p> <p><b>ARTICLE 6</b></p> <p>Participation du public aux décisions relatives à des activités particulières qui peuvent avoir un impact significatif sur l'environnement</p>	<p><b>D'ORDRE INSTITUTIONNEL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Portée ou étendue limitée des données sur l'environnement collectées dans votre pays</li> <li>• Normalisation limitée des ensembles de données</li> <li>• Manque de coopération avec d'autres organismes qui collectent des données sur l'environnement</li> <li>• Intérêt limité pour l'utilisation des outils d'information électroniques parmi: <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les fournisseurs de données (c'est-à-dire vous)</li> <li>– Les utilisateurs de données (veuillez fournir une estimation quantitative)</li> </ul> </li> <li>• D'autres priorités (veuillez préciser)</li> <li>• Manque de temps pour étudier/mettre en œuvre les solutions</li> </ul> <p><b>D'ORDRE ÉCONOMIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité limitée de matériel sur le marché</li> <li>• Manque de fournisseurs de services informatiques</li> <li>• Manque d'appui technique</li> <li>• Coût élevé de l'accès en ligne</li> <li>• Coût élevé du matériel</li> <li>• Mauvais état des réseaux de télécommunication</li> </ul>



Outils d'information	Dispositions pertinentes de la Convention d'Aarhus	Difficultés et obstacles entravant l'utilisation des outils d'information électroniques
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affiches</li> <li>• TV, cinéma, radio</li> <li>• Divers (à préciser)</li> </ul>	<p><b>ARTICLE 7</b></p> <p>Participation du public en ce concerne les plans, programmes et politiques relatifs à l'environnement</p> <p><b>ARTICLE 8</b></p> <p>Participation du public durant la phase d'élaboration de dispositions réglementaires et/ou d'instruments normatifs juridiquement contraignants d'application générale</p>	<p><b>D'ORDRE CULTUREL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de connaissances spécialisées ou de savoir-faire</li> </ul> <p><b>D'ORDRE JURIDIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Imprécision des règles, ou de la législation sur l'environnement et du partage des responsabilités en matière d'information</li> </ul> <p><b>DIVERS</b></p> <p>(à préciser)</p>

-----